

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé  
 Communauté  
 Kemperle  
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni le 30 septembre 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :** 52  
**Présents :** 43 jusqu'à 18h25 puis 44 jusqu'à 19h25, 45 jusqu'à 19h50 puis 44  
**Votants :** 50 jusqu'à 18h25, puis 52  
**Secrétaire de séance :** Marie-Louise GRISEL

**CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :**

**ARZANO :** Jean-Luc EVENNOU  
**BANNALEC :** Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL  
**BAYE :** Pascal BOZEC  
**CLOHARS-CARNOËT :** Jacques JULOUX, Denez DUIGOU  
**GUILLIGOMARC'H :** Alain FOLLIC  
**LE TRÉVOUX :** Elina VANDENBROUCKE (arrivée à 19h25), Daniel HANOCQ  
**LOCUNOLÉ :** Corinne COLLET  
**MELLAC :** Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT  
**MOËLAN-SUR-MER :** Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN  
**QUERRIEN :** Stéphane CADO, Patricia ECK  
**QUIMPERLÉ :** Danièle KHA, Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU (départ à 19h50), Michel FORGET, Danièle BROCHU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN  
**RÉDÉNÉ :** Yves BERNICOT (arrivée à 18h25), Lorette ROBERT-ROCHER  
**RIEC-SUR-BÉLON :** Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL  
**SAINT-THURIEN :** Michel CHARPENTIER  
**SCAËR :** Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT, Robert RAOUL, Danielle LE GALL  
**TRÉMÉVÉN :** Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

**ABSENTS EXCUSES :**

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Florence PENCHE (RIEC)

**POUVOIRS :**

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)  
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)  
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) jusqu'à 19h25  
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)  
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
 Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
 Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE) à partir de 19h50  
 Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)

**VIE COURANTE**  
**16- TOURISME**

---

**Tourisme : Office de tourisme intercommunal du Pays de Quimperlé « Quimperlé Terre Océane » Renouvellement de la demande de classement en première catégorie**

---

Les offices de tourisme font l'objet d'un classement en trois catégories suivant plusieurs critères énumérés dans un arrêté du 12 novembre 2010, correspondant à l'accueil de la clientèle (accessibilité, signalisation, horaires...), à l'information touristique (qualité et niveau de diffusion de la documentation, service internet et autres supports bilingues...), à la capacité d'hébergement de la zone couverte par l'office, à l'organisation interne, ou encore au plan de promotion et de communication. Dès lors, les offices de tourisme de catégorie 1 correspondent à de grosses structures ayant un bassin touristique d'envergure nationale ou internationale. Les offices de tourisme de catégorie 2 sont de taille moyenne et proposent des services variés ainsi qu'une politique de promotion ciblée. Les offices de tourisme de catégorie 3, quant à eux, sont de plus petite taille avec une équipe essentiellement chargée des missions d'accueil et d'information.

Par délibération communautaire en date du 29 septembre 2011, l'assemblée délibérante a reconnu d'intérêt communautaire la compétence tourisme « accueil, information et promotion touristique ». La mise en œuvre de cette compétence a été confiée par convention triennale à la structure « Office de tourisme du Pays de Quimperlé ».

Par délibération communautaire en date du 25 février 2016, l'assemblée délibérante a approuvé la demande de classement de l'office de tourisme en première catégorie, niveau de classement nécessaire pour notamment l'obtention de la marque Qualité Tourisme et la reconnaissance de « Station Classée » pour la commune de Clohars-Carnoët. Le classement en première catégorie est prononcé par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans. Celui-ci arrivant à terme, il appartient à Quimperlé Communauté de déposer une demande de renouvellement auprès des services de l'état après sollicitation de l'office de tourisme pour le maintien de son classement.

Selon l'article D133-21 du code du tourisme, la délibération de l'établissement public de coopération intercommunale sollicitant le classement doit être prise sur proposition ou demande de l'office de tourisme. L'article D133-22 indique que le président de la collectivité adresse la délibération, accompagnée du dossier de demande de classement, au représentant de l'Etat dans le département. La décision de classement est prise par arrêté du préfet du département dans un délai de deux mois à compter de la réception du dossier complet.

L'office de tourisme a sollicité auprès de Quimperlé Communauté le dépôt d'une demande de renouvellement de son classement en catégorie 1.

En conséquence, il est proposé de demander le renouvellement du classement de l'office de tourisme du Pays de Quimperlé en catégorie 1.

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la demande de renouvellement du classement de l'office de tourisme en première catégorie,

- AUTORISER le président à adresser la délibération et le dossier de renouvellement à Monsieur le Préfet du Finistère,
- AUTORISER le président à signer tous documents afférents à ce classement.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la demande de renouvellement du classement de l'office de tourisme en première catégorie,
- AUTORISE le président à adresser la délibération et le dossier de renouvellement à Monsieur le Préfet du Finistère,
- AUTORISE le président à signer tous documents afférents à ce classement.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC